

**6 HEURES
MOTO
SPA-FRANCORCHAMPS**

AVEC  **MICHELIN**

Les passages en GRAS sont nouveaux ou modifiés pour 2017
Version du 01/07/2017

6 HEURES MOTO SPA - 13 août 2017
REGLEMENT PARTICULIER – EMN 10/143

Article 1. - DEFINITION	3
Article 2. – CIRCUIT	3
Article 3. - CATEGORIES ET CLASSES	3
Article 4. - COUREURS & MOTOS ADMIS	3
Article 5. – ENGAGEMENTS	3
Article 6. - ASSURANCE	3
Article 7. - ACCES AU CIRCUIT – DOCUMENTS D’ACCES	3
Article 8. - AFFECTATION DES ESPACES ET DES STANDS	4
Article 9. - ACCES PADDOCK	5
Article 10. - NUMEROS DE COURSE	5
Article 11. - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET BRIEFING	5
Article 12. - CONTROLE TECHNIQUE	5
Article 13. - CHRONOMETRAGE - TRANSPONDEURS - BRASSARDS	6
Article 14. - ACCES A LA PISTE - ZONE DE TRAVAIL	6
Article 15. - ENTRAINEMENTS – QUALIFICATIONS	6
Article 16. – CARBURANT	7
Article 17. - DEPART	7
Article 18 – DUREE DE CONDUITE – ETAT DE COURSE DES MOTOCYCLES	9
Article 19 – ABANDON DU MOTOCYCLE	9
Article 20 – ARRETS AUX STANDS	9
Article 21 – ARRETS AUX STANDS, RAVITAILLEMENT ET REPARATIONS	9
Article 22 – PROCEDURE "STOP & GO	10
Article 23 – PROCEDURE EN CAS DE PROBLEME TECHNIQUE OU DE CHUTE	11
Article 24 – ARRET DES COUREURS	11
Article 25 – SIGNIFICATIONS DES DRAPEAUX	11
25.1. Drapeaux et feux utilisés pour donner des informations	11
25.2. Drapeaux et feux transmettant des informations et des instructions	12
25.3. Sanctions en cas de non-respect des signaux	13
Article 26. – ARRIVEE	13
Article 27. - MODIFICATION DU REGLEMENT PARTICULIER	13
Article 28. – RECLAMATIONS	14
Article 29. – NEUTRALISATION	14
Article 30. – INTERRUPTION	14
Article 31. – PRIX	14
Article 32. - PODIUMS	14
Article 33. – ENVIRONNEMENT	14
Article 34. - Règlement interne du Circuit de Spa-Francorchamps:	15
Article 35. - TELEPHONES – TELEFAX – Email	15
Article 36. – OFFICIELS	15
Article 37. - OFFICIELS DE JUMPY asbl	15
ANNEXES	16
PANNEAUTAGE	16
LA ZONE DES STANDS	16
Arrêts aux stands	16
AFFECTATION DES ESPACES ET DES STANDS	16
PLAN BATIMENT F1	16
NOTE POMPIERS TRANSPORT D’ESSENCE	16

Article 1. – DEFINITION

Jumpy asbl organise à Spa-Francorchamps le **13 août 2017, la 8^e édition** des « **6 Heures Moto de Spa** », une épreuve d'endurance européenne pour motos conformes au règlement technique repris en annexe 02 du présent règlement particulier.

Article 2. – CIRCUIT

Le meeting aura lieu sur le circuit de Spa-Francorchamps. Longueur 7.004m. Il sera parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre. Toute manœuvre tendant à utiliser le circuit en sens inverse du parcours sera sanctionnée par l'exclusion immédiate de la machine et du coureur.

Le tableau d'affichage est situé dans le noyau 2 du paddock F1, face au bureau 115.

Le positionnement dans les stands et sur le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'Organisation.

Article 3. - CATEGORIES ET CLASSES

La manifestation comportera une course d'endurance d'une durée de 6h ouverte à tout motorcycle conforme au règlement technique repris à l'annexe 02 du présent règlement.

L'épreuve réunira des teams de 2 ou 3 pilotes sur 1, 2 ou 3 motos. Le nombre de motos précisera dans quelle catégorie ils seront répartis. Dans les classes 600 et 1000 le nombre de motos doit correspondre au nombre de pilotes dans le team et les motos doivent toutes obligatoirement être passées au contrôle technique.

Un coureur ne peut être inscrit que dans une équipe.

Si un équipage décide d'utiliser deux ou trois machines, les machines qui ne roulent pas devront être entreposées dans le stand.

Une moto qui est utilisée pour des pièces de rechange doit se trouver en dehors du box, côté paddock.

En catégorie OPEN pourront concourir les motos de cylindrée supérieure à 1000cc ou les motos turbo compressées. Les teams ne pourront courir qu'avec une seule moto.

Nombre max de participants en endurance : qualification = 84 / course = 70

Article 4. - COUREURS & MOTOS ADMIS

L'épreuve est accessible à tout coureur détenteur, d'une licence nationale ou internationale FMB, valable pour l'année en cours et pour la classe dans laquelle ils sont engagés ainsi qu'aux coureurs étrangers, à condition d'avoir l'accord du club organisateur et l'autorisation de sortie de leur fédération nationale.

Pour les pilotes belges, il est possible de souscrire une licence « Endurance ». Les pilotes n'étant pas repris au palmarès du championnat de Belgique ces 5 dernières années (2012 à 2016 inclus) devront suivre une formation pratique à Mettet le samedi **25 mars 2017**. Informations sur le site de la FMWB (www.fmwb.be).

Article 5. – ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être rentrées pour le lundi 7 août 2017 auprès de l'organisateur via le site www.6heuresmoto.com. Les frais d'inscription seront majorés de 100€ à partir du 1^{er} juillet 2017.

En cas d'annulation, 10% seront retenus sur les frais d'inscription si l'annulation intervient 45 jours avant la manifestation. 20% seront retenus pour toute annulation entre 45 et 15 jours et aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation 15 jours avant la manifestation.

Article 6. - ASSURANCE

Conformément aux prescriptions de la loi, le comité organisateur a souscrit un contrat d'assurances auprès d'une société agréée, couvrant la responsabilité civile des conducteurs en cas d'accident avec des tiers, survenant au cours de l'épreuve ou des essais prévus au programme officiel de cette manifestation. Attention : les concurrents ne sont pas tiers entre eux.

Article 7. - ACCES AU CIRCUIT – DOCUMENTS D'ACCES

Tous les documents d'accès devront être repris au Welcome Center. Aucun accès ne sera autorisé sans vos documents.

Ouverture du Welcome Center qui est situé à L'HOTEL DE LA SOURCE - Route du circuit 22, 4970 Francorchamps:
- le samedi **12/08** : de 16h00 à 20h00
- le dimanche **13/08** : de 06h30 à 14h30.

Les pilotes ayant réservé le Pack Free Practice du **vendredi 11/08** et **samedi 12/08** pourront récupérer leurs documents au Welcome Bikers' Days dans le box 25 en Endurance à partir du vendredi 07h00.

Chaque concurrent, réglementairement inscrit, participant aux « 6 Heures Moto » se verra remettre les titres d'accès suivants:

- 1 accès pour le team manager ;
- 1 accès par pilote ;
- 1 accès pour le préposé à la sécurité ;
- 4 accès pour les mécaniciens (1 par mécanicien) ;
- 2 accès pour les panneauteurs (1 par panneauteur) ;
- 3 laissez-passer « box » pour les partenaires, invités, etc ;

- 2 laissez-passer VEHICULE donnant accès au paddock brun pour le véhicule atelier à placer derrière le box ;
- 2 laissez-passer VEHICULE donnant accès au paddock rouge « Hospitality » ;
- 2 pass parking pour le parking P14 pour les voitures (accès par l'entrée de la source).

Des cartes d'accès supplémentaires sont à vendre au secrétariat de course (Bureau 115) ou au Welcome Center à 10 €,- pièce.

Les emplacements de stationnement dans le paddock sont attribués et désignés par l'organisateur. Chaque coureur est tenu de n'occuper que les emplacements qui lui auront été désignés.

Les coureurs ayant introduit ou ayant tenté d'introduire frauduleusement des personnes sur le circuit, se verront refuser le départ. En ce domaine, les coureurs sont responsables des agissements de leurs mécaniciens et accompagnateurs.

Il est interdit aux concurrents et autres utilisateurs des paddocks de planter tout objet métallique dans les surfaces bitumées tel que piquets, pointes... En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée. Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.

Si l'entretien et/ou les réparations des motocycles se font dans le paddock en dehors des stands, il y a lieu de protéger le sol de toute pollution en déployant un tapis de protection sous les motocycles. Toute pollution constatée sera facturée 250 € HTVA au concurrent fautif.

Dès leur arrivée sur le circuit, les coureurs devront se présenter au secrétariat de course afin de prendre connaissance des dernières instructions et des changements éventuels dans l'horaire des essais et des courses.

Article 8. - AFFECTATION DES ESPACES ET DES STANDS

Espace de Travail & Intendance

Chaque équipe disposera :

- D'un demi-stand F1 (en longueur)
- D'un espace de stationnement « véhicule atelier » derrière le box (max 7 x 3 m)
- D'un espace « intendance » dans le paddock rouge (10 x 5 m)

L'affectation des stands est de la responsabilité exclusive de l'Organisateur : 36 stands seront disponibles, et chaque stand pourra être occupé par 2 équipes.

En fonction des disponibilités, il sera possible de louer un box complet au tarif de 400€.

Caution à remettre pour récupérer la clé d'un stand : 300 €.

Cette caution pourra être récupérée au box organisation le dimanche après contrôle de la propreté du stand. Le stand doit être rendu dans le même état de conservation et de propreté que lors de la réception de celui-ci : pas de bandes autocollantes au sol ou sur les murs, box nettoyé. Il est impératif que la clé soit rendue pour **21h** le dimanche.

Pendant les courses, tous les teams sont obligés de fermer le volet côté paddock afin d'éviter que le public ne vienne en pit-lane. Les officiels effectueront des contrôles.

Pensez à prendre un balai car les stands doivent être remis dans le même état que lors de votre arrivée. Le circuit effectuera un contrôle avant la remise de la caution !

Il incombe donc à l'occupant tous les devoirs et responsabilités généralement du ressort d'un locataire (principalement au niveau de la sécurité, de ses biens et de la bonne tenue des locaux mis à disposition). Seront seuls autorisés à se trouver dans les boxes, outre les mécaniciens, le coureur et les personnes attachées de près aux concurrents et dont la présence est requise par eux.

Article 9. - ACCES PADDOCK

Pour tous les teams, l'accès au paddock se fera obligatoirement par la Source afin de faciliter la mise en place. Nous signalons que l'entrée de STER (petit tunnel) sera fermée à partir de samedi 22h. L'entrée pour le dimanche se fera donc via La Source. Durant la nuit, la sortie se fera par Blanchimont.

Le paddock sera accessible dès le samedi à 16h00. Les teams d'endurance pourront alors prendre place dans leur box. Les boxes F1 (teams endurance) peuvent être mis à disposition **le vendredi 11/08 au prix de 250 €/jour.**

Dimanche, le circuit demande d'évacuer le paddock pour 22h.

Article 10. - NUMEROS DE COURSE

6 Heures Moto

Classe	Fond	Chiffres
600	Blanc (RAL 9010)	Bleu (RAL 5010)
1000	Blanc (RAL 9010)	Noir (RAL 9005)
Trophy	Rouge (RAL 3020)	Blanc (RAL 9010)
Open	Vert (RAL 6002)	Blanc (RAL 9010)

Article 11. - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET BRIEFING

Secrétariat sportif : situé au bureau 115 dans le bâtiment F1 – prendre l'escalier/l'ascenseur au Noyau 2, à hauteur du box N°9 F1 jusqu'au 1^{er} étage.

Vérifications Administratives « 6 Heures Moto » :

Samedi **12/08** de 16h00 à 20h00 et 20h30 à 21h30 et le dimanche **13/08** de 07h00 à 10h00.
Présence obligatoire du team manager accompagné de ses pilotes.

Briefing « 6 Heures Moto » :

Samedi **12/08** à 20h00 dans la salle 132 dans le building F1. Pour accéder à la salle – prendre escalier/l'ascenseur au Noyau 2, à hauteur du box N° 9 F1 jusqu'au 1^{er} étage – suivre le fléchage.

Ce briefing est obligatoire pour les pilotes et leur team manager. Absence = un STOP & GO par personne manquante et pendant la durée totale de celui-ci.

Attention : dimanche entre 11h00 et 11h30 le team manager devra obligatoirement passer au secrétariat de course pour confirmer quel coureur prendra le départ de la course !

Article 12. - CONTROLE TECHNIQUE

ATTENTION : le contrôle technique est obligatoire pour tous les teams. Toutes les motos d'un même team doivent être présentées groupées au contrôle technique.

L'équipement des motocycles devra être en conformité avec le règlement technique des 6 Heures Moto.

Nous rappelons à tous les teams que le réservoir de la moto pour les classes 600 et 600+ devra être d'origine (contenance) – ceci sera vérifié par un officiel. Pour la classe Trophy, des réservoirs avec vannes du type « aviation » seront autorisés avec une capacité maximale de 24 l.

Le réservoir devra obligatoirement être rempli avec une mousse de rétention de carburant.

Un contrôle sonore sera également effectué durant le CT selon les normes du règlement technique.

Horaire : Samedi : 17h à 22h
 Dimanche: 07h à 8h30

Les vérifications techniques obligatoires auront lieu dans les boxes N° 1 & 2 en paddock F1. Les coureurs doivent présenter leur motorcycle et leur équipement personnel. Les coureurs doivent être munis de leur fiche technique parfaitement complétée !!!

Attention : Au CT, il est impératif de présenter la moto avec le carénage du bas démonté !!!

Le support de transpondeur doit être fixé mécaniquement à la moto. C'est uniquement le transpondeur qui sera changé durant les arrêts au stand pour les teams à plusieurs motos !

Une fois que les (la) motos du team sont passées (est passée) au CT et que les fiches sont complétées, on vous remettra votre transpondeur en échange des fiches techniques au secrétariat sportif.

Les coureurs utilisant leur propre transpondeur sont obligés d'également passer par le secrétariat sportif pour remettre leur numéro de transpondeur ! Les motos dont nous n'avons pas la fiche technique ne prendront pas la piste pour les essais !

Article 13. - CHRONOMETRAGE - TRANSPONDEURS - BRASSARDS

Les feuilles de temps seront disponibles au secrétariat de course – bureau 115 - dans le building F1.

Les transpondeurs ne seront remis qu'avec le **dépôt d'une licence en caution** au secrétariat sportif après que toutes les motos et l'équipement de chaque pilote du team ont été contrôlés. Un seul transpondeur par team est suffisant.

Veuillez ramener le transpondeur dès la fin de la course au secrétariat de course.

Pour tout dégât ou perte du transpondeur, une indemnité d'un montant fixé à 350,00 € sera réclamée.

Chaque pilote des « 6 Heures Moto » devra porter un brassard au bras droit. Le pilote 1 portera un brassard jaune, le pilote 2 un brassard rouge et le pilote 3 un brassard bleu. **Les brassards ne seront remis qu'avec le dépôt de 50,00€ en caution.**

Veuillez rapporter les brassards dès la fin de la course au secrétariat de course.

Pour tout dégât ou perte du brassard, une indemnité d'un montant fixé à 20€ sera réclamée.

Article 14. - ACCES A LA PISTE - ZONE DE TRAVAIL

Seuls les membres accrédités des équipes, porteurs des laissez-passer officiels adéquats, sont admis dans la zone de travail devant leur stand immédiatement avant d'intervenir sur la moto. Ils doivent quitter cette zone dès que le travail est achevé. En dehors des interventions, les membres des équipes ne peuvent rester dans la voie des stands.

Interdiction de fumer dans : box, zone neutre et pit-lane

Article 15. - ENTRAINEMENTS – QUALIFICATIONS

14.1 Tous les entraînements sont officiels et chronométrés et, sauf indication contraire, ils auront lieu selon l'horaire suivant :

Dimanche 13 août

Essais qualificatifs P1	09.00 – 09.35
Essais qualificatifs P2	09.45 – 10.20
Essais qualificatifs P3	10.30 – 11.05

14.2 Chaque pilote devra au minimum effectué trois tours durant cette séance.

14.3 Seuls les motorcycles régulièrement engagés peuvent participer aux essais. Tous les coureurs devront avoir piloté un minimum de 3 tours pour pouvoir participer à la course. Un motorcycle accidenté ne pourra être remplacé, après vérification, qu'avec l'accord écrit du Directeur de Course et vérification du Collège Technique.

14.4 De même qu'ils n'assument aucune responsabilité quant aux accidents qui pourraient se produire pendant l'épreuve, les organisateurs n'assument aucune responsabilité quant aux accidents qui pourraient se produire pendant les essais.

14.5 Pour se qualifier, chaque coureur devra avoir réalisé lors de sa séance qualificative un temps au moins égal à la moyenne des trois meilleurs temps de sa classe (600 – 1000 – Trophy – Open) et catégorie (junior – inter) majoré de 20%. Avec l'accord du directeur de course, un coureur qualifié pour le départ, dont le coéquipier n'est pas qualifié, pourra changer d'équipe. Ce changement d'équipe devra être notifié par le concurrent qui accepte le coureur dans l'équipe au secrétariat sportif pour le dimanche **13 août** à 11h25.

14.6 Immédiatement après les essais libres-qualificatifs, une liste provisoire des coureurs qualifiés pour les « 6 Heures Moto » sera publiée en fonction du meilleur temps réalisé sur un tour par le coureur le plus rapide de chaque équipe.

Une grille de départ des équipes sera publiée le dimanche **13 août**, immédiatement après la fin de la séance de qualification. En cas d'ex æquo, on tiendra compte du 2^{ème} meilleur temps de l'équipe.

Article 16. – CARBURANT

Une réserve de 100 litres d'essence au maximum (tous les teams inclus) est admise par stand. Une station essence dans le paddock sera ouverte.

En ce qui concerne le transport d'essence, le règlement intérieur du circuit doit être respecté scrupuleusement sous peine de sanctions sportives immédiates ! Les jerrycans métalliques sont OBLIGATOIRES ! En cas de non-respect de cette règle : un Stop & Go.

Article 17. - DEPART

Procédure de départ « 6 Heures Moto » :

La procédure de départ applicable est du type dit "Le Mans" ou en épi. La procédure de départ est la suivante :

16.1 35 minutes avant le départ, les coureurs se préparent avec leur machine dans leur stand.

16.2 30 minutes avant le départ de la course, ouverture de la sortie de la voie des stands pour le tour de reconnaissance. Feux verts allumés à la sortie de la voie des stands.

16.3 25 minutes avant le départ de la course, fermeture de la sortie de la voie des stands. Feux rouges allumés à la sortie de la voie des stands.

16.4 Les coureurs qui ne vont pas sur la grille peuvent partir pour le tour de chauffe depuis la voie des stands selon les instructions du commissaire placé à la sortie de la voie des stands.

Tout coureur qui rencontre un problème avec sa machine lors du tour de chauffe peut retourner dans la voie des stands et procéder à des réparations ou changer de machine.

Les coureurs qui démarrent le tour de chauffe depuis la voie des stands seront pénalisés avec un Stop & Go.

16.5 Lorsque les coureurs reviennent sur la grille après le tour de reconnaissance, ils prennent place à leur position. Sur la grille, les motocycles doivent être échelonnés en biais (en épi) selon un angle de 45° sur le côté de la piste, derrière la ligne de départ. Ils doivent être distants chacun de 2 mètres. Chaque motocycle sera tenu par une aide.

16.6 12 minutes avant le départ de la course, les personnes non indispensables au départ de la course seront évacuées. Les coureurs sur la grille peuvent, à ce moment-là, procéder à des réglages sur la machine ou changer de pneus pour les adapter aux conditions de piste.

Tous les réglages doivent être terminés lorsque le panneau « 3 minutes » est présenté. Après la présentation de ce panneau, les coureurs qui désirent encore faire des réglages doivent pousser leur machine vers la voie des stands.

Avant que le panneau « 1 minute » soit présenté, ces coureurs et leurs machines doivent avoir quitté la grille de départ et rejoint la voie des stands d'où ils peuvent continuer à faire des réglages ou changer de machine.

Ces coureurs prendront le départ du tour de chauffe depuis la voie des stands et seront pénalisés d'un Stop & Go.

Travailler sur une machine sur la grille après que le panneau 3 minutes ait été présenté sera pénalisé d'un Stop & Go.

16.7 10 minutes avant le départ de la course, présentation du panneau 5 minutes sur la grille.

16.8 8 minutes avant le départ de la course, présentation du panneau 3 minutes sur la grille.

Les générateurs doivent être débranchés et retirés de la grille immédiatement. Le pilote va se placer en face de sa machine.

Dès cet instant, toutes les personnes à l'exception d'un mécanicien par machine et des officiels doivent quitter la grille.

16.9 6 minutes avant le départ de la course, présentation du panneau 1 minute sur la grille.

16.10 30 secondes avant le départ du tour de chauffe – présentation du panneau 30 secondes sur la grille.

16.11 5 minutes avant le départ de la course drapeau vert agité pour le départ du tour de chauffe.

Pour des raisons de sécurité, si la machine d'un coureur ne peut démarrer, celui-ci peut être aidé, ceci uniquement après que le panneau « Push » en noir ait été présenté sur la plateforme de départ.

Si après un temps raisonnable, le moteur ne redémarre pas, le coureur sera alors poussé dans la voie des stands où ses mécaniciens pourront lui prodiguer une assistance et d'où il pourra changer de machine. Ce coureur pourra prendre part au tour de chauffe depuis la voie des stands et sera pénalisé par un Stop & Go.

Les coureurs effectueront un tour à vitesse non restreinte suivis par un Safety Car ou véhicule médical. Ce véhicule dépassera les coureurs lents qui seront dirigés dans la voie des stands.

Dès que les coureurs ont passé la sortie de la voie des stands au départ du tour de chauffe, le feu de sortie de la voie des stands passera au vert et les éventuels coureurs qui attendent là seront autorisés à rejoindre le tour de chauffe. 30 secondes plus tard, le feu passera au rouge et un commissaire présentera un drapeau rouge fermant ainsi la voie des stands.

A leur retour sur la grille, les coureurs doivent s'arrêter à leur position, moteur coupé. Un seul mécanicien par coureur est autorisé sur la grille pour tenir la machine. Les coureurs doivent se rendre immédiatement dans le cercle en face de leur machine.

Un officiel se tiendra devant la grille avec un drapeau rouge.

Tout coureur qui rencontre un problème avec sa machine lors du tour de chauffe peut retourner dans la voie des stands et procéder à des réparations ou changer de machine.

Lorsque le Safety Car a pris sa position, un officiel à l'arrière de la grille agitera un drapeau vert.

Le starter donnera ensuite l'ordre à l'officiel se trouvant sur la grille avec le drapeau rouge de se diriger sur le côté de la piste.

16.12 1 minute avant le départ de la course : présentation du panneau 1 minute sur la grille. Tous les coureurs doivent être en face de leur machine.

16.13 30 secondes avant le départ de la course : présentation du panneau 30 secondes sur la grille

16.14 Drapeau national abaissé pour donner le départ de la course.

Chaque coureur court vers son motorcycle, met seul le moteur en marche (toute aide extérieure est interdite) et commence la course.

Un Safety Car ou un véhicule médical doit suivre les machines durant tout le premier tour. Le véhicule dépassera les coureurs lents.

Tout départ anticipé sera pénalisé par un Stop & Go.

16.15 Si après le départ de la course, un coureur ne peut pas démarrer sa machine, celui-ci peut être aidé en étant poussé le long de la piste jusqu'à ce que le moteur démarre, ceci uniquement après que le panneau jaune avec l'inscription « PUSH » en noir ait été présenté sur la plateforme de départ.

Si après un temps raisonnable, le moteur ne redémarre pas, le coureur sera poussé dans la voie des stands où ses mécaniciens. Pourront lui prodiguer une assistance. Il pourra également changer de machine jusqu'à ce que le coureur de tête ait franchi le premier tour de course.

Les coureurs qui changent de machine se verront infliger deux Stop & Go.

16.16 Après que les coureurs aient passé la sortie des stands, le feu vert sera allumé à la sortie des stands pour donner le départ aux coureurs qui s'y trouvent.

Article 18 – DUREE DE CONDUITE – ETAT DE COURSE DES MOTOCYCLES

18.1 Un coureur peut être en course au maximum durant les 2/3 de la durée de l'épreuve et devra être relayé après un maximum de 1h de course ou rentrer au stand pour un deuxième relais de maximum 1h. Un maximum de 2 relais d'affilée est autorisé. Le temps de course commence lorsque le départ est donné ou, pendant la course, au moment où le coureur quitte son stand et prend fin au moment où le coureur rentre à son stand ou franchit la ligne d'arrivée à la fin de la course.

18.2 Pour les équipages en classe 600 et 1000 (à deux ou trois machines), lors de chaque changement de machines, un changement de pilote est obligatoire.

18.3 C'est au concurrent qu'est dévolu le soin de prendre le départ avec sa machine en état de course et de la maintenir ainsi pendant l'épreuve. Toute détérioration mécanique modifiant le comportement normal de la machine, devra être réparée avant de repartir, sous peine de mise hors course.

Article 19 – ABANDON DU MOTOCYCLE

L'abandon par le coureur d'un motocycle sur le circuit, ne fut-ce que quelques instants, constitue un cas de mise hors course, sauf si cet abandon résulte, après une chute, du transport du coureur au centre médical du circuit pour examens. Si le médecin responsable estime que le coureur est apte à reprendre part à la course, il sera ramené à son motocycle à l'aide d'un véhicule de l'organisation par un itinéraire intérieur du circuit, à l'endroit où il avait chuté.

Article 20 – ARRETS AUX STANDS

20.1 L'accès des motocycles aux stands doit se faire exclusivement par le couloir des stands. Lors des arrêts aux stands, les coureurs devront prendre toutes les dispositions pour placer leur machine aussi près que possible de leur stand, de façon à laisser le plus d'espace libre pour le passage des autres concurrents.

20.2 L'usage du couloir des stands doit obligatoirement être suivi d'un arrêt du motocycle à son stand ou d'un arrêt dans la zone de pénalité "Stop & Go".

20.3 Si, à la fin du couloir des stands, le moteur d'un motocycle n'a pas redémarré, celui-ci sera repoussé jusqu'à son stand et ce, en obtempérant aux directives des commissaires de Stand.

20.4 Lorsqu'un motocycle s'arrête à son stand, pour quelque cause que ce soit, même un renseignement verbal, le moteur doit être obligatoirement stoppé, sous peine de mise hors course.

20.5 Après un arrêt au stand, le coureur peut reprendre la piste si le feu lumineux placé à l'extrémité de la voie des stands n'est pas au rouge.

Lorsque le feu lumineux est "bleu clignotant", l'accès à la piste est autorisé mais les coureurs doivent veiller à ne gêner en aucune manière les coureurs et motocycles en course ou participant aux entraînements.

Article 21 – ARRETS AUX STANDS, RAVITAILLEMENT ET REPARATIONS

21.1 La vitesse dans la voie des stands est limitée à 60 km/h.

21.2 Lors d'un arrêt au stand, le moteur doit obligatoirement être arrêté. Il peut être mis, momentanément, en marche pour un essai ou un réglage.

21.3 Pour repartir, le coureur étant sur la moto, 2 personnes sont autorisées à pousser la machine ou le coureur peut également utiliser le starter de la machine. L'utilisation de batterie additionnelle est interdite.

21.4 Seuls les membres accrédités des équipes porteurs des laissez-passer officiels adéquats sont admis dans la zone de travail devant leur stand immédiatement avant d'intervenir sur la moto. Ils doivent quitter cette zone dès que le travail est achevé. En dehors des interventions, les membres des équipes ne peuvent rester dans la voie des stands.

21.5 Pendant l'arrêt au stand, devant celui-ci, 4 personnes accréditées peuvent travailler sur la machine, la ravitailler, nettoyer les phares, le pare-brise, etc. Si le coureur participe à l'intervention, il sera compris dans ces 4 personnes. En cas de perte ou de défaillance du transpondeur, un officiel est autorisé à effectuer le changement.

Lorsque les interventions sur la machine sont réalisées à l'intérieur du stand, le nombre de personnes travaillant sur la moto n'est pas limité.

21.6 Pendant la course ou une manche, le ravitaillement d'essence et d'huile, de même que les réparations et les réglages, ne peuvent s'effectuer qu'au stand assigné à l'équipe. Il est strictement interdit, sous peine de mise hors course, d'apporter une aide quelconque à un motorcycle en dehors de son stand désigné. Exception faite du coureur en course à ce moment et qui ne pourra utiliser que du matériel ou de l'outillage qu'il aura éventuellement sur sa machine.

21.7 Avant le départ de la course, les systèmes de ravitaillements devront être soumis à l'approbation du Collège Technique

21.8 Pendant toute la durée d'une manifestation (essais & course) un système de ravitaillement en carburant à l'aide de cruche, seau, entonnoir, ...etc., où l'essence s'écoule à l'air libre, est interdit. Le ravitaillement en carburant doit s'effectuer par gravité. Tout système sous pression est interdit. Le ravitaillement en carburant doit s'effectuer obligatoirement dans la voie des stands devant le stand assigné à l'équipe par le système de valve automatique. Le coureur doit descendre de sa machine pendant le ravitaillement.

Les opérations de ravitaillement en carburant et d'autres interventions ne peuvent pas avoir lieu simultanément. Avant de ravitailler une machine, elle doit être béquillée.

Tout ravitaillement (en carburant) doit se dérouler après que toute intervention mécanique sur la machine soit terminée et avant que le coureur ne tente de redémarrer sa machine.

Pendant le ravitaillement en carburant, l'utilisation des couvertures chauffantes n'est pas autorisée. Tout le personnel concerné par le ravitaillement, y compris la personne responsable de l'extincteur, doit porter une combinaison de protection contre le feu, doit se protéger les mains et les pieds avec des gants et des chaussures fermées, se protéger les yeux et la tête avec une cagoule ignifugée et un masque ou un casque intégral. Ces consignes sont applicables durant les essais et la course. Tout autre personne devra se situer à au moins un mètre de la moto.

Après le ravitaillement (en carburant) toute intervention mécanique sur la machine n'est possible qu'à l'intérieur du stand assigné à l'équipe.

21.9 Une réserve de 100 litres d'essence au maximum est admise au stand.

21.10 Il est défendu de fumer dans, devant et derrière les stands ainsi que d'y faire du feu.

21.11 Chaque équipe devra obligatoirement affecter une personne à la sécurité incendie. Celle-ci devra être équipée d'un extincteur efficace contre les feux de carburant de minimum 9 kg. Cette personne devra obligatoirement être présente, extincteur en main, prêt à fonctionner, lors des opérations de ravitaillement en carburant. Pendant ces opérations, la personne en charge devra se protéger les yeux, la tête, et avoir le corps entier protégé par des vêtements ignifugés.

21.12 Équipages à deux ou trois machines, les mêmes règles s'appliquent ainsi que les suivantes :

- Lorsqu'une machine d'un équipage est sur la piste, la deuxième machine entreposée dans les stands devra être ravitaillée en carburant sur la voie des stands. Les autres opérations de maintenance sont autorisées à l'intérieur du stand. Après le ravitaillement la moto devra retourner dans le stand.
- Lors des changements de machines, un changement de pilotes est obligatoire.
- Lors des changements de machine uniquement, les pilotes peuvent aider, pas les mécanos !
- Lors des changements de machine, la machine qui repartira devra être placée en attente, moteur arrêté et mise sur béquille arrière, devant le stand. Elle ne pourra être sortie du stand qu'un tour avant le changement de machine. La moto pourra être sortie du box pour chauffer le moteur.
- Quand la moto arrive à hauteur du stand, le pilote qui va partir doit béquiller la moto rentrante. Puis il peut prendre place sur sa moto que son coéquipier débéquillera. Alors seulement il pourra démarrer sa moto.
- Ce sont toujours les pilotes qui changent le transpondeur d'une moto à l'autre
-

21.13 Toute infraction à cet article sera sanctionnée par une procédure "Stop & Go".

Article 22 – PROCEDURE "STOP & GO"

Pendant la course, sur injonction du Directeur de course ou de son adjoint, le coureur sera prié de s'arrêter dans la zone de pénalité, et y rester, à l'arrêt, pendant 30 secondes. Il pourra ensuite reprendre la course.

Le coureur doit respecter la limitation de vitesse (60 km/h), depuis le début de la voie des stands, jusqu'à la sortie. En cas d'infraction de cette limitation de vitesse, la procédure "Stop & Go" sera répétée; dans le cas d'une seconde infraction de cette limitation de vitesse, le drapeau noir sera présenté au coureur.

Dans le cas d'un nouveau départ, la règle susmentionnée est également d'application.

Dans le cas d'une course interrompue avant que la pénalité ne soit appliquée, et s'il y a une deuxième partie, le coureur pénalisé pour un départ anticipé sera tenu d'effectuer son "Stop & Go" après le départ de la deuxième partie de la course. Dans le cas où un coureur n'a pas encore effectué sa pénalité pour départ anticipé, infligée lors de la première partie de la course et qu'il a également anticipé le départ de la deuxième partie de la course, il se verra présenter le drapeau noir.

Une fois que l'équipe a été avertie de la pénalité, un panneau avec le mot "STOP" et le numéro du coureur sera présenté à la passerelle du directeur de course. Si le panneau "STOP" a été présenté 5 fois au coureur concerné et qu'il ne s'arrête toujours pas, le drapeau noir lui sera alors présenté à son 6ème passage.

Si plus d'un coureur sont pénalisés, le panneau "STOP" sera présenté à un autre coureur pénalisé lors des tours suivants. L'ordre des arrêts sera basé sur les temps des qualifications, le coureur le plus rapide s'arrêtant en premier.

Si un coureur encourt une pénalité de "Stop & Go", l'équipe peut alors avoir un mécanicien présent dans la zone de pénalité pour assister son coureur, sous la direction des commissaires, afin de redémarrer sa machine si elle cale. Le mécanicien ne doit pas interférer dans la procédure "Stop & Go", laquelle est sous le contrôle de la direction de course.

Dans le cas où un coureur manque de répondre aux instructions d'effectuer un "Stop & Go", et qu'il y a plus d'un coureur pénalisé, aucun coureur suivant ne sera prié de s'arrêter, jusqu'à ce que le coureur précédent se soit arrêté ou que le drapeau noir lui ait été présenté.

Il est strictement interdit au coureur qui effectue une procédure "Stop & Go" de s'arrêter dans la voie des stands sous peine d'exclusion. Si tel est le cas, et ce pour autant qu'il se soit initialement arrêté avant la cinquième présentation du panneau "STOP", il doit reprendre la piste et effectuer la procédure "Stop & Go" après avoir parcouru un tour du circuit.

Dans le cas où un coureur pénalisé n'a pu effectuer la procédure "Stop & Go" avant la fin de la course, une pénalité de 1 minute sera ajoutée à son temps de course.

Article 23 – PROCEDURE EN CAS DE PROBLEME TECHNIQUE OU DE CHUTE

En cas de panne sur la piste, le pilote est tenu de déplacer sa machine de manière à ce qu'elle ne gêne pas le passage des autres participants. Il peut ensuite procéder à une réparation avec les moyens disponibles.

Les pilotes qui se trouveraient dans les zones de dégagement et ne peuvent procéder à une réparation, sont tenus d'attendre l'assistance du « safety crew » du circuit. Ceux-ci ramèneront le pilote et le transpondeur. Les co-équipiers peuvent dès lors continuer la course. La moto peut également être réparée et pourra reprendre la piste avec l'accord du commissaire technique. Le pilote pourra continuer la compétition à condition qu'il ait l'accord du médecin de la course.

Les pilotes qui se trouveraient dans les zones de dégagement suite à une chute ou à un problème technique sont tenus d'attendre l'assistance médicale du « safety crew » du circuit. Ceux-ci ramèneront le pilote et le transpondeur. Pendant que le pilote est contrôlé par le médecin de la course, le transpondeur est ramené au team afin que les co-équipiers puissent continuer la course.

Article 24 – ARRET DES COUREURS

Le Directeur de Course, de sa propre autorité ou sur avis des délégués sportifs ou techniques, ou des commissaires de piste, provoquera l'arrêt du motocycle dont le coureur aurait commis une infraction ou dont la machine ne semblerait plus en état normal. Cette décision sera notifiée au coureur à tous les postes de commissaires au moyen du drapeau noir, ou noir avec cercle orange, accompagné du numéro du motocycle. S'il n'a pas obtempéré à l'injonction du Directeur de Course dans le tour qui suivra la notification de cet ordre, cette infraction entraînera la mise hors course. Les mêmes mesures seront prises pendant les essais.

Article 25 – SIGNIFICATIONS DES DRAPEAUX

Les Commissaires et autres Officiels présentent des drapeaux ou feux pour donner des informations et/ou transmettre des instructions aux coureurs pendant les essais et les courses.

25.1. Drapeaux et feux utilisés pour donner des informations

Drapeau national :

Peut être utilisé agité pour donner le départ de la course.

Drapeau vert :

La piste est dégagée.

Ce drapeau doit être présenté agité à chaque poste de commissaires aux drapeaux, pendant le premier tour de chaque séance d'essais et du warm up, pendant le tour de reconnaissance et pendant le tour de chauffe.

Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux situé immédiatement après l'accident ayant nécessité l'utilisation d'un ou de plusieurs drapeaux jaunes.

Ce drapeau doit être agité par le starter pour signaler le départ du tour de chauffe.

Feu vert :

Ce feu doit être allumé à la sortie de la voie des stands pour signaler le départ des séances d'essais et du warm up, le départ du tour de reconnaissance et le départ du tour de chauffe.

Drapeau jaune à bandes rouges :

L'adhérence dans cette section de la piste peut être modifiée pour une raison autre que la pluie.

Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau blanc avec croix diagonale rouge :

Gouttes de pluie sur cette partie du circuit.

Ce drapeau doit être présenté agité au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau blanc avec croix diagonale rouge + drapeau jaune à bandes rouges :

Pluie sur cette partie du circuit.

Ces drapeaux doivent être présentés ensemble agités au poste de commissaire aux drapeaux.

Drapeau bleu :

Présenté agité au poste de commissaires aux drapeaux, ce drapeau indique à un coureur qu'il est sur le point de se faire dépasser.

Pendant les séances d'essais, le coureur concerné doit garder sa ligne et ralentir progressivement pour permettre au coureur plus rapide de le dépasser.

Pendant la course, le coureur concerné va se faire prendre un tour. Il doit permettre au(x) coureur(s) plus rapide(s) de le dépasser à la première occasion.

En tout temps, ce drapeau doit être agité au coureur quittant la voie des stands si du trafic s'approche sur la piste.

Drapeau à damiers noir/blanc :

Ce drapeau doit être agité à la ligne d'arrivée au niveau de la piste pour indiquer la fin de la course ou de la séance d'essais.

Après avoir reçu le drapeau à damiers, les coureurs doivent rejoindre les stands à vitesse réduite. Ils ne peuvent s'arrêter sur la piste juste après la ligne d'arrivée.

Drapeau à damiers et drapeau bleu :

Ces drapeaux, à damiers noir/blanc et bleu, doivent être présentés agités à la ligne d'arrivée au niveau de la piste lorsqu'un(des) coureur(s) précède(nt) de près le coureur de tête, avant la ligne d'arrivée, lors du dernier tour.

Feux bleus clignotants :

Ils doivent être allumés à la sortie de la voie des stands en tout temps pendant les essais et les courses.

25.2. Drapeaux et feux transmettant des informations et des instructions

Drapeau jaune

Présenté "agité" à chaque rang de la grille de départ, ou devant la grille de départ, ce drapeau indique que le départ est retardé

Un seul drapeau jaune présenté "agité" au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique qu'il y a un danger plus avant.

Deux drapeaux jaunes agités au poste de commissaire aux drapeaux, indique qu'il y a un danger obstruant totalement ou partiellement la piste.

Les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser jusqu'à l'endroit où un drapeau vert est présenté.

Si immédiatement après avoir doublé, le coureur réalise qu'il a commis une infraction, il doit lever la main et laisser passer le(s) coureur(s) qu'il vient de doubler. Dans ce cas, aucune sanction ne lui sera infligée.

Lors du tour de l'inspection finale, ce drapeau doit être agité à l'endroit exact où le commissaire de drapeau sera posté pendant les essais, le tour de chauffe et les courses.

Drapeau blanc :

Un véhicule d'intervention est sur la piste.

Agité au poste de commissaire aux drapeaux, ce drapeau indique que le coureur va rencontrer le véhicule dans la section présente de la piste

Le dépassement entre coureurs est interdit pendant la présentation du drapeau blanc.

Le dépassement du véhicule d'intervention est autorisé.

Dès qu'un tel véhicule s'arrête sur la piste, les drapeaux blancs doivent être maintenus et les drapeaux jaunes doivent également être présentés.

Drapeau rouge et feux rouges :

Lorsque la course ou les essais sont interrompus, le drapeau rouge doit être agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux et les feux rouges autour de la piste doivent être allumés. Les coureurs doivent retourner lentement aux stands.

Lorsque la sortie de la voie des stands est fermée, ce drapeau doit être présenté immobile à la sortie de la voie des stands et le feu doit être allumé. Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter la voie des stands.

A la fin de chaque séance d'essai ou warm up, les feux rouges seront allumés sur la ligne de départ.

Le drapeau rouge doit être présenté immobile sur la grille à la fin du tour de reconnaissance et à la fin des tours de chauffe.

Le drapeau rouge peut également être utilisé pour fermer la piste.

Drapeau noir :

Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Le coureur doit s'arrêter aux stands à la fin du tour en cours et ne peut pas repartir.

Ce drapeau devra être présenté seulement après que l'équipe du coureur ait été notifiée.

Drapeau noir avec rond orange (Ø 40 cm) :

Ce drapeau est utilisé pour transmettre des instructions à un coureur uniquement et il est présenté agité à chaque poste de commissaire aux drapeaux avec le numéro du coureur. Ce drapeau informe le coureur que son motorcycle a des ennuis mécaniques susceptibles de constituer un danger pour lui-même ou pour les autres coureurs, et qu'il doit immédiatement quitter la piste.

Panneau blanc avec lettres SC en noir

Présenté à chaque poste de commissaire aux drapeaux, signifie que la course est neutralisée.

Les coureurs doivent ralentir et être prêts à rattraper un SAFETY CAR.

Il est interdit à un coureur de dépasser un autre coureur pendant la présentation de ce panneau.

Il est interdit de dépasser le SAFETY CAR. Les coureurs doivent rouler en file indienne derrière lui.

25.3. Sanctions en cas de non-respect des signaux

Si le Directeur de course constate par lui-même ou par un de ses adjoints une infraction au respect de la signalisation, ou s'il est informé d'une telle infraction sur rapport écrit des commissaires de piste il appliquera les sanctions suivantes aux coureurs fautifs :

- Lors de la première infraction commise par un coureur lors d'une manifestation, au cours des essais et/ou de la course : une pénalité correspondant à une rétrogradation de 3 places dans le classement (donc s'il termine la course à la 2ème place, il figurera à la 5ème place du classement, quel que soit le nombre de coureurs classés).

- Lors de la deuxième infraction commise par le même coureur au cours de la même manifestation : exclusion de la manifestation.

Article 26. – ARRIVEE

Dès que la durée imposée sera accomplie, le drapeau à damiers sera abaissé au passage du coureur de tête.

Si le coureur en tête ne franchit pas la ligne d'arrivée dans les 5 minutes, on présentera, le drapeau à damiers au coureur second, au classement provisoire. Le classement sera établi en fonction du nombre de tours accomplis et du temps de passage.

Pour être classée, une équipe doit:

- avoir franchi la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers sur la piste (et non dans la voie des stands) endéans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur. Le coureur doit être en contact avec sa machine
- avoir couvert au moins 75% de la distance parcourue par l'équipe vainqueur.

Dans le cas des courses se déroulant en plusieurs manches, on additionne le nombre de tours effectués dans chacune d'elles, l'équipe ayant le plus grand nombre de tours est classée première. En cas d'égalité de tours, c'est l'addition des temps réalisés dans chaque manche qui entrera en considération.

Le temps limite pour franchir la ligne d'arrivée après l'arrivée du vainqueur est fixé à 5 minutes.

Le drapeau à damier vous sera présenté sur la passerelle à la ligne d'arrivée F1. Après le drapeau à damiers chaque coureur doit compléter un dernier tour de circuit à vitesse réduite. La piste doit être quittée par l'entrée de la pit-lane F1, suivez les instructions des commissaires.

Article 27. - MODIFICATION DU REGLEMENT PARTICULIER

Le commissaire d'organisation, en accord avec le directeur de course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il juge utile pour la bonne marche des essais ou des courses ou même d'en changer le programme. Les participants en seront toujours informés sur le panneau d'affichage.

Tout cas non prévu dans le présent règlement sera tranché par le commissaire d'organisation en accord avec le directeur de course et en conformité avec les Codes Sportifs International et National.

Article 28. – RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au directeur de course ou au directeur d'épreuve, conformément aux règles édictées par le règlement course sur route pour la **saïson 2017**.

Article 29. – NEUTRALISATION

En cas d'intempéries ou d'événement exceptionnels (pluie, brouillard...) la direction de course peut à tout moment neutraliser la course en faisant monter en piste le safety car. Dans ce cas, deux véhicules spécialement balisés, portant visiblement les mots « SAFETY CAR » sur le côté et à l'arrière, munis de gyrophares clignotants oranges sur le toit, emprunteront la piste. Dès ce moment, les drapeaux jaunes seront agités et les panneaux SC (selon § 1.19.8 des Règlements FIM du Championnat et de la Coupe du Monde d'Endurance de Courses sur route – dimension des panneaux : 70 x 50 cm) seront présentés aux postes de commissaires.

Les pilotes se placeront en file indienne derrière les safety cars, sans se dépasser. Pour rappel, il est strictement interdit de dépasser un safety car. Le pilote qui dépasse lorsque les safety cars sont en piste, se verra affligé une pénalité d'une minute.

Durant la neutralisation, les machines peuvent s'arrêter au stand.

Les coureurs, une fois l'arrêt au stand accompli, devront venir se positionner en file indienne à la sortie de la voie des stands et ne pourront rejoindre la piste que lorsque le feu vert situé à cet endroit sera allumé. Il sera allumé pendant une durée de 10 secondes, 10 secondes après le passage du safety au niveau du feu rouge du sortie de voie des stands. Ensuite, la sortie de la voie des stands sera à nouveau fermée (feu rouge). Les coureurs qui n'ont pas quitté la voie des stands devront attendre le prochain groupe.

Les safety cars rentreront au poste d'où ils sont sortis lorsque le Directeur de course annoncera que les conditions de sécurité en piste sont rétablies. Les safety cars devra tout d'abord boucler un tour complet du circuit, gyrophares clignotants oranges éteints, les dépassements restant toujours interdits jusqu'au moment où ils quittent la piste. Dès que les safety cars auront quitté la piste, tous les drapeaux jaunes et panneaux SC seront retirés simultanément le long de la piste, la sortie de la voie des stands sera de nouveau ouverte en permanence, 10 secondes après qu'un coureur ait passé la sortie de la voie des stands.

Le temps écoulé en régime de neutralisation est considéré comme temps de course.

Le safety car 1 prendra la piste à La Source et le safety car 2 prendra la piste au poste

Article 30. – INTERRUPTION

Le parc fermé, situé dans le paddock, utilisé en cas d'interruption, est celui situé à hauteur des stands 6, 7 et 8. Il est situé à l'arrière de la voie des stands.

Article 31. – PRIX

Chaque classe sera récompensée.

Les pilotes participant au Michelin Trophy se verront récompensé séparément des autres catégories.

Article 32. - PODIUMS

Les trois premiers teams du classement général en catégorie 600, 1000, Open et Trophy recevront une coupe lors du podium immédiatement après la course. Un podium Scratch sera également mis en place.

Article 33. – ENVIRONNEMENT

Attention le tapis est obligatoire et ce sur tout type de surface.

Lors de toute manifestation de courses sur route, si le parc des coureurs et/ou les zones de travail mécanique sur les motos ne sont pas pourvus d'un revêtement de sol imperméable (revêtement hydrocarboné – tarmac, béton, ou autre..) c'est la

responsabilité du coureur d'utiliser un tapis environnemental agréé par la FMB. Des sanctions sont prévues selon le Règlement Sportif FMB art 13.11.

Article 34. - Règlement interne du Circuit de Spa-Francorchamps:

Le coureur et les membres de son équipage sont priés de connaître et de respecter ce règlement.

- L'accès au Pit Building est interdit par l'accès 1. Pour accéder aux différents locaux de l'organisation, il faut impérativement passer par l'accès 2.
- La mise en place d'espaces réceptifs dans les stands est formellement interdite.
- En dehors des entraînements et courses, il est interdit de prendre la piste avec n'importe quel véhicule. Une amende de 100,-€ sera infligée par l'organisateur à chaque infraction. L'organisateur peut rapporter l'infraction au Jury.
- En cas de non-qualification/disqualification il n'y aura pas de remboursement du montant d'inscription.
- La pit-lane est interdite pour toute personne sans bracelet mécano et aux enfants en dessous de 16 ans.
- Chaque mécano peut avoir accès à la pit-lane F1 par le box N° 5
- Dans le paddock chaque scooter doit être équipé d'un sticker officiel que vous pourrez demander au secrétariat de course.
- Il est interdit au moins de 16 ans de se balader en pocket, scooter, etc , dans le paddock. Celui-ci sera confisqué pour la durée du weekend par l'organisateur en cas de non respect.
- Le transport d'essence est soumis depuis peu à des règles très strictes dans le paddock par les pompiers. Ceci sera contrôlé par eux et des sanctions sportives seront prises en cas de non-respect – voir annexe.
-

Article 35. - TELEPHONES – TELEFAX – Email

Avant le **11/08** : Jumpy asbl

Tél. : (+32) (0) 87/53.90.11

Fax : (+32) (0) 87/53.90.01

E-mail : info@6heuresmoto.com

A partir du **11/08** : Secrétariat de course tel. (+32) (0) 495/211.611

Article 36. – OFFICIELS

Directeur de Course :

Adjoint de la direction de course:

CFCP :

Technique :

Responsable du chronométrage : Harald Roelse – Time Service

Environnement :

Article 37. - OFFICIELS DE JUMPY asbl

Commissaire d'organisation : Florian Jupsin

Secrétaire de course : Carolane Jupsin

ANNEXES

PANNEAUTAGE

Signalisation : Les ouvertures au mur de signalisation sont à partager par deux teams !

Les dimensions maximales des installations sont les suivantes :

- Hauteur : 2.00 m au-dessus du niveau de la piste ;
- Largeur : 2.00 m le long du mur de signalisation ;
- Profondeur : 0.75 m depuis le mur côté piste.

Le panneau de signalisation ne pourra en aucun cas dépasser des vitres de protection.

Il ne pourra pas non plus être positionné au dessus de la vitre. Aucun perçage ne pourra être fait sur les supports des vitres.

LA ZONE DES STANDS

Arrêts aux stands

Les membres des équipes porteurs des laissez-passer officiels ne sont admis dans la zone de travail devant leur stand qu'immédiatement avant d'intervenir sur la moto et doivent quitter cette zone dès le travail achevé. En dehors des interventions, les membres des équipes ne peuvent rester dans la voie des stands.

AFFECTATION DES ESPACES ET DES STANDS

La zone dans le paddock F1 le long de la rambarde qui se trouve en face des boxes F1, passé l'allée, est strictement réservée pour nos partenaires commerciaux. Aucun véhicule de concurrent ne sera autorisé à cet endroit !

PLAN BATIMENT F1

NOTE POMPIERS TRANSPORT D'ESSENCE